

Communauté de Communes du Trièves

Avignonet - Château Bernard – Châtel en Trièves - Chichilianne – Clelles – Cornillon en Trièves - Gresse en Vercors –
Lalley – Lavars – Le Percy - Mens - Monestier de Clermont – Monestier du Percy – Prébois- Roissard - Saint Andéol –
Saint Baudille et Pipet - Saint Guillaume – Saint Jean d’Hérans - Saint Martin de Clelles – Saint Martin de la Cluze - Saint
Maurice en Trièves – Saint Michel les Portes - Saint Paul les Monestier – Sinard – Treffort - Trémis
300 chemin Ferrier - 38650 MONESTIER DE CLERMONT
Tél. : 04.76.34.11.22 - Fax : 04.76.34.13.37 - Courriel : accueil@cdctrièves.fr

2025/115

DELIBERATION

L’AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le 30 juin, à 18 heures 30, le Conseil de Communauté dûment convoqué, s’est réuni en session ordinaire à SAINT MARTIN DE CLELLES (38930), sous la présidence de Jérôme FAUCONNIER.

Membres en exercice : 41 titulaires

Date de Convocation : 24 juin 2025

Présents : Jérôme FAUCONNIER, Christophe DRURE, Alain VIDON, Alain ROCHE, Christian ROUX, Eric VALLIER, Pierre SUZZARINI, Caroline FIORUCCI, Béatrice VIAL, Eric BERNARD, Sébastien BESNARD, Vincent BLANCHARD, Gilles CLERET, Robert CUCHET, Claude DIDIER, Marie-Pierre DRAIN, Alexandre EYRAND GRIFFET, Yannick FAURE, Marc GIRAUD, Uta IHLE, Danielle MONTAGNON, Didier PEYBERNES, Hélène ROSSI, Joël ZOPPE

Suppléants avec voix délibérative : Thibaut BECOURT, Catherine DUSSART, Frédéric FROMENT, Jean-Luc GRANIER, Jocelyne HAUT, Alain MOUNIER

Pouvoirs : Eric FURMANCZAK à Caroline FIORUCCI, Jean-Louis GOUTEL à Jérôme FAUCONNIER, Gilles BARBE à Claude DIDIER, Aymeric FAIVRE à Sébastien BESNARD, Anne-Marie FITOUSSI à Marie-Pierre DRAIN, Claude GIRARD à Hélène ROSSI

Excusés : Fanny LACROIX, Pierrick BONENFANT

Votants : 36

Pour : 35

Abstention : 1 (Uta Ihle)

2025.115 - Décision Budgétaire Modificative n°1 du budget général

La Communauté de communes souhaite attribuer deux subventions exceptionnelles aux associations de garde de jeunes enfants :

- Pour SOS RECRE : 11000€
- Pour l’association Triévoise : 9000€

Il est proposé au conseil communautaire de modifier le budget général pour pouvoir prendre en charge ces subventions, pour les montants suivants :

Fonctionnement

Chapitre	Nature	Libellé	Dépenses	Recettes
65	65748	Subvention SOS Récré	11 000,00 €	
65	65748	Subvention Association triévoise	9 000,00 €	
021	023	Virement à la section d'investissement	- 20 000,00 €	
			- €	

Investissement

Chapitre	Nature	Libellé	Montant	Montant
021	021	Virement de la section de fonctionnement		- 20 000,00 €
21	2188	Autres immobilisations corporelles	- 20 000,00 €	

Envoyé en préfecture le 15/07/2025

Reçu en préfecture le 15/07/2025

Publié le 16/07/2025

ID : 038-200030658-20250630-2025_115-DE



Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- APPROUVE la modification du budget générale 2025 telle que définie ci-dessus,
- AUTORISE le Président à signer tout document en rapport.

Fait à Saint Martin de Clelles, le 30 juin 2025

Le Président

Jérôme FAUCONNIER

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 15/07/2025 et de sa publication le 16/07/2025